

Département  
de la Dordogne

République Française  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Nontron  
Canton de THIVIERS

DE LA COMMUNE DE NANTHEUIL

L'an Deux Mil treize, le VINGT SEPT novembre, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de NANTHEUIL (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Paul **CANLER**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CANLER Paul.. M. BONNET Daniel . M. DOOM Matthieu. Mme FAURE Marie-Annick. M. JOLLIVET Jean-Paul. Mme LAGARDE Bernadette. M. LEBRUN Serge. Mme PUYBAREAU Christiane. M. REDON Robert, M. Jean ROUCHAUD. M. STOCKI Georges

ABSENT : M. CHAMINADE André. M. CHAMINADE Yannick. Mme DEBORD Delphine. HABONNEAU Jean-Luc .

Date de convocation : 20 novembre 2013.

Nombre d'élus : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Bernadette Lagarde a été désignée secrétaire de séance.

**1/ Approbation du PV de la séance du 9 octobre 2013.**

Le Procès verbal du 9 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité.

**2/ Décision modificative : virement crédits vers compte 238**

La convention passée avec la Communauté de Communes maître d'ouvrage délégué a prévu le versement de la moitié de l'autofinancement dès l'obtention du permis de construire soit : 141.573 €.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, considérant que les crédits prévus à l'article 2313 doivent être imputés à l'article 238.

Objet de la DM : versement 50 % autofinancement salle culturelle à la Communauté de Communes du Pays Thibérien :

INTITULES DES COMPTES	Diminu/CREDITS ALLOUES		AUGEMENTION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
<b>Op / SALLE POLYVALENTE AU PLAN D'EAU</b>		<b>141 573,00</b>		<b>141 573,00</b>
Immo. Corporelles encours- constructions	2313 91	141 573,00		
Avances versées sur commandes d'immo.corporelles			238 91	141 573,00
<b>DEPENSES- INVESTISSEMENT</b>		<b>141 573,00</b>		<b>141 573,00</b>

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative indiquée ci-dessus.

### **Questions diverses :**

Paul Canler :

- les dates à retenir :

\* Repas des aînés : samedi 7 décembre 2014 à 12 h.

Pour la préparation de la salle rendez- vous le vendredi 6 à 14 H; et le samedi matin à 9 h 30.

\* Repas du personnel avec les élus : vendredi 20 décembre 2013 à 19 h 30, à la salle des aînés.

\* Vœux soit le samedi 4 janvier 2014 ou le samedi 11 janvier 2014.

\* Le 11 décembre mercredi à 9 h au lycée Agricole LEGTA de Coulounieux-Chamiers : Rencontre Départementale de l'Alimentation.

\* L'amicale Laïque a communiqué le planning de ses activités pour 2014, celui-ci peut être consulté sur le site de Nantheuil à l'adresse suivante : <http://www.nantheuil.fr>, rubrique Agenda.

- Quelques parents d'élèves m'ont interrogé sur les menus de la cantine, une réunion va être programmée.

- Le plan d'eau : cette année pour la première fois la population a dépassé 10.000 personnes. A titre indicatif pendant deux jours, il a été compté approximativement par le gérant du snack plus de 2000 personnes par jour.

J'ai demandé à la Communauté de Communes de bien vouloir participer à son financement, car les personnes qui fréquentent le plan d'eau (plus de 10.000) participent activement au bon fonctionnement des commerces se trouvant sur les communes voisines.

Ce plan d'eau maintenant très apprécié a fait récemment l'objet d'une demande de location par M. Vincent Garraud afin de pouvoir installer des jeux d'eau, ludiques sans moteur, sous sa responsabilité (partie arrière du plongeoir, hors zone de baignade).

M. le Maire rend compte de l'entretien qu'il a eu avec M. Garraud, et lui demandera d'exposer son projet lors d'un prochain conseil municipal.

- A la cantine la cuisinière à gaz est très vieille, son fonctionnement est de plus en plus aléatoire, un réparateur est déjà venu mais sans vraiment d'amélioration, les pièces sont introuvables. Son remplacement doit s'effectuer rapidement : coût entre 3000 et 4000 € HT.

La chaudière gaz qui chauffe les deux bâtiments tombe de plus en plus en panne, elle est très ancienne (1992).

Le Conseil est d'accord pour que soit lancé un appel d'offre, avec une date fixe pour les travaux, et ce pendant les vacances de Noël.

La décision définitive sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

- Un détecteur de vitesse que le Conseil Général va nous prêter pendant 15 jours, sera placé un peu avant chez Matthieu Doom, puis déplacé à un autre endroit sensible (Ecole ?).

- Mr Vacher qui habite à la gare d'Orage a manifesté à plusieurs reprises depuis plusieurs années son souhait, qu'un panneau de limitation à 50 km/heure soit placé sur la route qui mène à la départementale.

Cette demande ne nécessite pas le vote du Conseil Municipal (droit de police du Maire).

Après discussion les élus à l'unanimité répondent favorablement.

- Une étude auprès de la Communauté de Communes est demandée concernant la pose d'un rail de sécurité en bas de chez M. Dumas à droite en venant de Thiviers à l'entrée du pont (voie communautaire), un motard est déjà tombé en bas du talus. Egaleme nt signalé à la Communauté de Communes un problème concernant les pierres qui encombre nt le fossé face aux maisons de la famille Dumas.

Jean Paul Jollivet : il faut tronçonner la souche de l'arbre qui est tombé sur la route allant à l'Ecole. Paul Canler : la demande d'enlèvement est faite auprès de la Communauté de Communes.

Séance levée à 22 h 00.

Rédaction du procès verbal : Bernadette Lagarde.

Responsable du procès verbal : Paul Canler, Maire de la Commune.